

# **Protocole de réouverture des Ecoles**

## **RPI ANAIS TOURRIERS AUSSAC-VADALLE**

**Le présent document s'applique à l'ensemble du RPI .**

**Un document spécifique à chaque école complètera ce dispositif.**

### **I- Protocole sanitaire**

La réouverture des écoles est soumise à la mise en place d'un **protocole sanitaire extrêmement strict** dont les grands principes vous ont été transmis le 4 mai dernier.

Pour rappel, le « **guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires** » est consultable à l'adresse suivante :

<http://cache.media.education.gouv.fr/file/Mediatheque/68/2/Protocole sanitaire pour la reouverture des ecoles maternelles et elementaires - MENJ - 3 mai 2020 1280682.pdf>

Ce document vous sera joint par mail.

### **II- Rôle des parents**

**Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles.**

Ils s'engagent notamment, à **ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19**, chez l'élève ou dans sa famille.

Les symptômes évocateurs sont « toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre».

Les parents **doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.**

**En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.**

Il serait imprudent de traiter les symptômes et d'amener l'enfant, ce serait faire prendre un risque au groupe.

**Si dans la journée votre enfant présente un ou plusieurs symptômes :**

La conduite à tenir est **l'isolement immédiat de l'élève**, dans une pièce dédiée permettant sa surveillance, avec un masque (selon disponibilité) pour les enfants en âge d'en porter ; dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

**Vous serez appelé « sans délais » pour venir le chercher en respectant les gestes barrière.**

**Respect des consignes de distanciation sociale :**

En arrivant à l'école le matin, respectez la **distance d'un mètre entre les personnes sur le parking.**

**Vous ne pourrez pas rentrer dans les locaux de l'école, vous laisserez votre enfant à l'adulte présent à l'accueil.**

### **III- Niveaux concernés par la reprise du 12 mai**

En concertation, les équipes enseignantes du RPI et les municipalités, ont décidé d'accueillir prioritairement **les élèves de CP** (en raison de l'apprentissage de la lecture) **et de CM2** (pour la préparation au passage en 6<sup>ème</sup>). **Cet accueil ne se fera que par groupe de 15 élèves au**

**maximum, et selon les modalités (alternance possible...) qui vous seront précisées par l'enseignante, le 11 mai au plus tard.**

Pour l'ensemble des autres élèves, **la continuité pédagogique se poursuivra à distance comme depuis le 16 mars**. Ainsi, les enseignantes continueront à vous accompagner au mieux pour aider votre enfant dans ses apprentissages. L'équipe a veillé à répondre individuellement à chacune de vos demandes et continuera à le faire, dans la mesure du possible.

En concertation avec l'ensemble des partenaires, en fonction de l'évolution des mesures de déconfinement et des **consignes ministérielles**, les classes de cycle 1 (PS – MS – GS), de Cycle 2 (CE1 – CE2), et le CM1 pourraient reprendre **sous conditions le mardi 2 juin**.  
**Nous vous tiendrons informés.**

#### **IV- Accueil des enfants de parents indispensables à la gestion de la crise**

Le **service de garde** mis en place sur le R.P.I depuis le 17 mars, reprendra dès le 11 mai, à l'école d'**Aussac-Vadalle** pour les élèves du **CE1, CE2 et CM1**, et à **Anais** pour les élèves de **PS, MS et GS**. Les enseignantes volontaires et non concernées par la prise en charge des classes de CP et CM2 continueront à prendre en charge ce temps d'accueil sur **les horaires scolaires suivants : 9h-12h et 13h30-16h30**.

Pour rappel, les élèves devront être inscrits une semaine à l'avance auprès de la directrice du lieu d'accueil.

**Anais : [ce.0160439r@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0160439r@ac-poitiers.fr)**

**Aussac Vadalle : [ce.0160440s@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0160440s@ac-poitiers.fr)**

Ce service de garde ne concerne **que les familles qui n'ont pas d'autre solution de garde**. Le télétravail du conjoint « non prioritaire » est considéré comme un moyen de garde de l'enfant et ne permet pas de disposer de ce service. **Une attestation de l'employeur certifiant de la réquisition dudit parent sur son lieu de travail devra être fournie.**

**Ce service d'accueil sera encadré dans le même respect strict du protocole sanitaire.**

#### **V- Organisation temps scolaire et périscolaire (transport, garderie, restauration)**

- Aucun **transport** ne sera assuré.
- **Les horaires scolaires sur les trois écoles du RPI seront harmonisés :**  
**9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30**
- Pour tous les élèves accueillis, chaque école assurera **un service de garderie, à partir de 8h le matin et jusqu'à 18h le soir.**
- **Le service de cantine** sera assuré dans chaque école.

A Tourriers le 06/05/2020

**Pour validation : Les Municipalités Anais, Tourriers, Aussac-Vadalle  
Et les Directrices des Ecoles : Anais, Tourriers, Aussac – Vadalle**